

**UNION PROFESSIONNELLE BELGE DES MEDECINS
SPECIALISTES EN MEDECINE D'URGENCE
(Belgian College of Emergency Physicians - BeCEP)**

DEMANDE D'AFFILIATION

A renvoyer à : G.B.S. – Avenue de la Couronne 20 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02-6492147 – Fax : 02-6492690

Je me permets de demander mon affiliation à l'Union Professionnelle Belge des Médecins Spécialistes en Médecine d'Urgence.

Je suis membre / je désire également m'affilier⁽¹⁾ à l'Union Professionnelle des Médecins Spécialistes en
.....(votre spécialité de base)⁽²⁾

Je déclare sur l'honneur ne pas pratiquer une seconde spécialité non connexe⁽³⁾ ni autre branche de la médecine.

Nom et prénom :

N° INAMI : Date de naissance :

Université : Année diplôme :

Date d'agrégation comme médecin spécialiste :

Date d'agrégation comme urgentiste :

ADRESSE PRIVEE / CORRESPONDANCE

Rue : N° Bte

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail : GSM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE 1

Clinique / Rue :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail : GSM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE 2

Clinique / Rue :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail : GSM :

Je m'engage à respecter les statuts de mon Union Professionnelle.⁽⁴⁾

Date : Signature :

Cachet professionnel s.v.p.

(1) Veuillez biffer la mention inutile

(2) L'affiliation auprès de l'Union Professionnelle de votre spécialité de base (art. 1 de l'A.R. du 25.11.91) est une condition d'admission; la cotisation comme membre G.B.S. n'est due qu'une seule fois et ce, par le canal de l'Union Professionnelle de la spécialité de base.

(3) Spécialité reconnue visée à l'art. 1 de l'A.R. du 25.11.91

(4) Dont le texte vous sera adressé sur simple demande.